Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT GACO : Compétence C4 RSE

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-GACO-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3,0** **indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle, parties prenantes et cadre de référence (3 questions) **Page 3**

2. Étude des données environnementales et calculs (3 questions) **Page 5**

3. Diagnostic RSE et préparation du plan d'action (3 questions) **Page 7**

4. Prévention, déploiement et conduite du changement (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://butgaco.fr/assets/annales/but-gaco/C4 - Accompagner une organisation dans sa démarche RSE/2026/BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations - C4 - Accompagner une organisation dans sa démarche RSE - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle, parties prenantes et cadre de référence

Les Ateliers du Val d'Orge, PME de 42 salariés qui conçoit et assemble des présentoirs réutilisables, souhaite structurer sa démarche RSE et répondre aux attentes de ses parties prenantes. Le candidat analyse les enjeux, les priorise et mobilise les repères normatifs et réglementaires fournis.

Question 1.1. Identifiez deux parties prenantes prioritaires pour la démarche RSE. Pour chacune, indiquez une attente précise et justifiez brièvement son niveau de priorité au regard des informations du sujet.

Salariés : ils attendent moins de manutentions répétitives et un meilleur tri des déchets. Leur priorité se justifie par les prises quotidiennes de cartons de 18 kg par deux opérateurs et par les risques de fatigue et d'atteinte musculosquelettique relevés dans l'atelier.

Clients professionnels : ils demandent des données environnementales vérifiables sur les produits. Leur influence est notée 4 sur 4, et l'entreprise ne dispose pas de données vérifiées sur l'origine des matières premières ni sur les émissions liées aux produits achetés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorités : les salariés, pour la santé et la sécurité au travail, et les clients professionnels, pour des informations environnementales vérifiables sur les produits.

Question 1.2. À l'aide du DT 1, calculez le score de priorité des quatre enjeux selon la formule score = importance pour les parties prenantes × impact sur l'activité. Classez les enjeux par ordre décroissant, proposez les deux enjeux à traiter en premier et présentez les résultats dans le DR 1.

Enjeu	Calcul	Score	Rang
Santé et sécurité au travail	4 × 4	16	1
Achats fournisseurs	4 × 3	12	2
Énergie des locaux	3 × 3	9	3
Déchets d'emballage	3 × 2	6	4

Chaque score est le produit des deux notes, sur une échelle de 1 à 4. Le classement décroissant place en tête la santé et la sécurité au travail, suivies des achats fournisseurs. Ces résultats servent à prioriser les enjeux dans le cadre de l'exercice.

DR 1 complété : scores et classement des enjeux

Classement des enjeux et calculs d'impacts

Enjeu ou poste	Calcul	Résultat	Unité ou rang
Énergie des locaux : score	3 × 3	9	Rang 3
Déchets d'emballage : score	3 × 2	6	Rang 4
Achats fournisseurs : score	4 × 3	12	Rang 2
Santé et sécurité au travail : score	4 × 4	16	Rang 1
Électricité : émissions			kg CO_2e/an
Gaz naturel : émissions			kg CO_2e/an
Déplacements professionnels : émissions			kg CO_2e/an
Cartons achetés : émissions			kg CO_2e/an
Total des quatre postes			kg CO_2e/an et t CO_2e/an
Résistance thermique de l'isolant			m²·K/W
Coût annuel des pertes de cartons			€/an
Temps de retour simple de l'isolation			ans

✓ RÉPONSE À RETENIR

À traiter en premier : santé et sécurité au travail (score 16), puis achats fournisseurs (score 12).

Question 1.3. À partir du DT 3, expliquez la différence entre une démarche guidée par ISO 26000 et un système de management environnemental certifiable selon ISO 14001. Citez une obligation ou responsabilité pertinente du Code de l'environnement et expliquez en quoi elle concerne l'entreprise.

ISO 26000 fournit des lignes directrices pour identifier les responsabilités, les parties prenantes et les domaines d'action RSE ; ce n'est pas une norme de système de management certifiable. **ISO 14001** définit les exigences d'un système de management environnemental, dont l'organisation peut demander la certification auprès d'un organisme compétent.

Selon l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, le producteur ou détenteur reste responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même après leur transfert. Les Ateliers du Val d'Orge doivent donc organiser une gestion adaptée et conserver les éléments de suivi nécessaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

ISO 26000 guide la démarche RSE ; ISO 14001 encadre un système environnemental certifiable. L'article L. 541-2 impose la gestion et le suivi des déchets jusqu'à leur valorisation ou élimination finale.

2. Étude des données environnementales et calculs

Le dossier présente des données annuelles sur l'électricité, le gaz, les déplacements professionnels et les cartons, ainsi que les facteurs de calcul à utiliser. Le candidat étudie aussi un projet d'isolation de toiture, sa résistance thermique, le coût des pertes de cartons et le temps de retour simple de l'investissement.

Question 2.1. Calculez les émissions annuelles de chacun des quatre postes d'activité du DT 2, puis leur total en kg CO_2e et en tonnes CO_2e. Identifiez le poste qui contribue le plus au total. Utilisez émissions = donnée d'activité × facteur d'émission, détaillez les calculs et indiquez les unités dans le DR 1.

Poste	Calcul	Émissions
Électricité	48 000 × 0,052	2 496 kg CO_2e/an
Gaz naturel	9 000 × 0,227	2 043 kg CO_2e/an
Déplacements professionnels	12 000 × 0,210	2 520 kg CO_2e/an
Cartons achetés	2 400 × 0,72	1 728 kg CO_2e/an
Total	2 496 + 2 043 + 2 520 + 1 728	8 787 kg CO_2e/an, soit 8,787 t CO_2e/an

Les déplacements professionnels sont le poste le plus émetteur. Le total porte uniquement sur les quatre postes communiqués et ne représente pas le bilan complet de l'organisation.

DR 1 : émissions annuelles

Santé et sécurité au travail : score			
Électricité : émissions		 2 496 kg	kg CO_2e/an
Gaz naturel : émissions		 2 043 kg	kg CO_2e/an
Déplacements professionnels : émissions		 2 520 kg	kg CO_2e/an
Cartons achetés : émissions		 1 728 kg	kg CO_2e/an
Total des quatre postes		 8 787 kg = 8,787 t	kg CO_2e/an et t CO_2e/an

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Total : 8 787 kg CO_2e/an, soit 8,787 t CO_2e/an. Poste principal : déplacements professionnels, 2 520 kg CO_2e/an.

Question 2.2. Calculez la résistance thermique de l'isolant proposé avec R = e/λ, où e est l'épaisseur en mètres et λ la conductivité thermique en W/(m·K). Donnez l'unité de R et expliquez en une phrase ce que signifie une valeur de résistance thermique plus élevée. Présentez le résultat dans le DR 1.

La résistance thermique est **R = 0,12 ÷ 0,038 = 3,16 m²·K/W** (arrondie au centième). Plus cette résistance est élevée, plus l'isolant freine les transferts de chaleur.

DR 1 : résistance thermique

Total des quatre postes			kg CO_2e/an et t CO_2e/an
Résistance thermique de l'isolant		3,16	m²·K/W

✓ RÉPONSE À RETENIR

R = 3,16 m²·K/W.

Question 2.3. Calculez le coût annuel de la perte de cartons, puis le temps de retour simple de l'investissement d'isolation en années, sans actualisation, en supposant que chaque kWh économisé évite l'achat d'un kWh de gaz au prix fourni de 0,11 €/kWh. Présentez les deux calculs dans le DR 1 et indiquez une limite de cette estimation du temps de retour.

Calcul	Résultat
Perte de cartons : 180 × 1,60	288 €/an
Économie annuelle : 6 000 × 0,11	660 €/an
Retour simple : 9 600 ÷ 660	14,5 ans

Le calcul ne tient pas compte de l'entretien, de l'évolution des prix, de l'actualisation ni des aides éventuelles. Le coût des pertes correspond au prix d'achat des cartons écartés.

DR 1 : coût des pertes et retour sur investissement

Résistance thermique de l'isolant		 288 €/an	m²·K/W
Coût annuel des pertes de cartons			€/an
Temps de retour simple de l'isolation		14,5 ans	ans

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pertes de cartons : 288 €/an. Temps de retour simple de l'isolation : 14,5 ans.

3. Diagnostic RSE et préparation du plan d’action

La direction demande un plan d’action RSE sur un an, réalisable avec les moyens internes disponibles, et fondé sur des objectifs mesurables, des responsables et un suivi périodique. Le plan doit tenir compte du budget maximal de 6 000 €, du temps de la référente RSE et des enjeux de déchets, d’énergie, d’achats et de prévention.

Question 3.1. Réalisez un diagnostic synthétique faisant apparaître deux points forts, deux points à améliorer et deux risques ou limites de la démarche actuelle. Appuyez chaque constat sur une donnée du sujet ou indiquez clairement lorsqu’il s’agit d’une information à recueillir.

Points forts : l’entreprise conçoit des présentoirs réutilisables et a recueilli les attentes de parties prenantes, notamment des salariés et des clients.

À améliorer : elle n’a formalisé ni politique RSE ni bilan complet des émissions ; les 180 kg de cartons perdus ne font pas l’objet d’un suivi mensuel.

Risques ou limites : sans données vérifiées sur les matières premières et les produits achetés, les priorités et les informations transmises aux clients peuvent être incomplètes. De plus, l’aide au levage peu utilisée laisse les deux opérateurs exposés aux risques liés aux manutentions répétées de cartons de 18 kg. Il faut recueillir les données fournisseurs et suivre l’usage de l’aide.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des attentes et des atouts existent, mais la démarche manque de formalisation, de données fiables et de suivi opérationnel.

Question 3.2. Proposez deux actions prioritaires pour les douze prochains mois, en respectant les contraintes de budget et de temps. Pour chaque action, précisez l’enjeu ciblé, un objectif chiffré, un responsable fonctionnel et une échéance, puis inscrivez vos propositions dans le DR 2.

Les deux actions mobilisent des moyens déjà disponibles, sans investissement immobilier, et peuvent être conduites avec le temps interne. Les éventuels achats de bacs, supports d’information ou formations sont à chiffrer et à plafonner dans l’enveloppe de 6 000 €.

Enjeu ciblé	Action	Objectif et échéance	Responsable fonctionnel
Déchets d’emballage	Organiser le tri et peser les cartons perdus chaque mois	Ramener les pertes de 180 à 135 kg/an au mois 12	Responsable de production
Santé et sécurité	Former et sensibiliser les opérateurs à l’utilisation de l’aide au levage disponible	Utiliser l’aide pour 100 % des manutentions observées de cartons de 18 kg au mois 12	Responsable de production

Le comité de direction peut examiner l’avancement chaque trimestre et ajuster les actions si les résultats s’écartent des objectifs.

DR 2 complété : actions et objectifs

Enjeu ciblé	Action retenue	Objectif chiffré et échéance	Responsable fonctionnel	Indicateur, unité et fréquence
Déchets cartons	Tri et pesée mensuelle	≤ 135 kg/an Mois 12	Production	
Santé-sécurité	Former à l'aide au levage	100 % avec aide Mois 12	Production	

✓ RÉPONSE À RETENIR

À 12 mois : pertes de cartons ≤ 135 kg/an et aide au levage utilisée pour 100 % des manutentions observées de cartons de 18 kg.

Question 3.3. Définissez deux indicateurs de suivi adaptés aux actions proposées. Pour chacun, précisez son unité, sa fréquence de collecte et la personne ou fonction chargée de la collecte. Expliquez comment les résultats seront communiqués aux salariés et examinés par la direction.

Les responsables de production consignent chaque mois les données des deux actions. La référente RSE les consolide pour la revue trimestrielle du comité de direction.

- **Pertes de cartons :** masse en kg, mesurée chaque mois par le responsable de production.
- **Utilisation de l'aide au levage :** pourcentage des manutentions observées de cartons de 18 kg effectuées avec l'aide, relevé chaque mois par le responsable de production.

Les résultats sont communiqués aux salariés lors d'un brief ou par affichage dans l'atelier. Le comité examine les écarts chaque trimestre et décide des ajustements nécessaires.

DR 2 complété : indicateurs de suivi

	fréquence
	kg Collecte mensuelle Production
	% des manutentions avec aide, mensuel Production

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivi mensuel des pertes de cartons et de l'utilisation de l'aide au levage, communication aux salariés et revue trimestrielle par la direction.

4. Prévention, déploiement et conduite du changement

Le dossier décrit des situations à risque dans l'atelier et lors des livraisons : manutention de cartons, zone de tri encombrée et circulation des véhicules. Le candidat doit proposer des mesures de prévention, organiser le déploiement d'une action de tri avec les salariés et expliquer les responsabilités de l'employeur en matière d'évaluation et de suivi des risques.

Question 4.1. Pour deux situations du tableau, identifiez le danger, le dommage potentiel et une mesure de prévention adaptée. Distinguez, lorsque cela est pertinent, une action de prévention à la source d'une consigne ou d'un équipement de protection individuelle.

Deux situations à traiter :

- **Manutention de cartons de 18 kg :** le danger est la manutention répétée, environ 20 prises par jour pour deux opérateurs. Elle peut provoquer fatigue et troubles musculosquelettiques. À la source, utiliser systématiquement l'aide au levage et limiter les manipulations. Compléter par une formation aux gestes adaptés ; un EPI ne supprime pas ce risque.
- **Zone de tri encombrée :** les obstacles au sol exposent à une chute de plain-pied et gênent la circulation. À la source, organiser le rangement et l'évacuation régulière des cartons, puis refaire le marquage effacé. Une consigne de rangement en fin de journée complète cette mesure.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Utiliser l'aide au levage et limiter les manipulations ; maintenir la zone de tri dégagée et rétablir son marquage au sol.

Question 4.2. Proposez un protocole court de déploiement d'une action de tri des cartons impliquant les salariés concernés. Précisez les étapes de consultation, d'information, de mise en œuvre et de vérification des résultats.

1. **Consulter :** réunir les salariés concernés pour repérer les difficultés de tri et choisir avec eux l'emplacement des bacs.
2. **Informer :** présenter les consignes, le fonctionnement des bacs et le référent chargé du suivi ; afficher les consignes dans la zone.
3. **Mettre en œuvre :** installer les bacs adaptés, dégager l'espace et tester l'organisation avec l'équipe.
4. **Vérifier :** peser et consigner chaque mois les cartons perdus, puis observer l'état de la zone. Partager les résultats avec l'équipe et les examiner en comité de direction lors de la revue trimestrielle ; ajuster l'organisation avec les salariés si nécessaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consulter et informer l'équipe, tester le tri, suivre mensuellement les pertes et ajuster l'organisation après examen des résultats.

Question 4.3. En vous appuyant sur le DT 3, expliquez le rôle de l'employeur dans la prévention des risques professionnels et indiquez comment les observations recueillies doivent alimenter l'évaluation des risques de l'entreprise. Précisez une modalité de vérification de l'efficacité des mesures retenues.

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des salariés : prévention, information, formation, organisation et moyens adaptés. Il évalue les risques et transcrit cette évaluation dans le document unique, qu'il tient à jour selon les règles applicables.

Les observations du site, notamment les manutentions répétées, l'encombrement du tri et les conflits de circulation, permettent d'identifier les dangers, les personnes exposées et les mesures à prévoir dans cette évaluation. Après leur mise en place, une visite de l'atelier peut vérifier leur efficacité en observant les pratiques, l'état de la zone et la persistance des situations à risque.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur prévient les risques, actualise le document unique à partir des observations et vérifie les mesures par des visites et l'observation des pratiques.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation de contrôle continu du BUT GACO, session 2026, code 26-BUT-GACO-EP1, dure 2 heures et porte un coefficient indicatif de 3,0. À partir du cas des Ateliers du Val d'Orge, elle évalue la priorisation des enjeux RSE, le calcul des impacts environnementaux et économiques, la construction d'un plan d'action mesurable et la prévention des risques professionnels.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Score de priorité d'un enjeu = importance pour les parties prenantes × impact sur l'activité.
- Émissions annuelles en kg CO_2e = donnée d'activité × facteur d'émission ; 1 t = 1 000 kg.
- Résistance thermique d'une couche homogène : R = e/λ, en $m^2 \cdot K/W$.
- Temps de retour simple = investissement ÷ économie financière annuelle, sans actualisation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Utiliser exclusivement les facteurs d'émission fournis et préciser les unités à chaque étape.
- Ne pas présenter les émissions des quatre postes comme un bilan complet ou une empreinte carbone exhaustive.
- Pour chaque action RSE, préciser un objectif chiffré, un responsable, une échéance et un indicateur suivi.
- En prévention, distinguer la réduction du risque à la source des consignes et des équipements de protection.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer les émissions annuelles des postes présentés ?

Pour chaque poste, multipliez la donnée annuelle par le facteur d'émission correspondant, en vérifiant la compatibilité des unités. Additionnez ensuite les quatre résultats en kg CO_2e et divisez le total par 1 000 pour obtenir des tonnes.

Q : Comment distinguer ISO 26000 d'ISO 14001 dans cette étude ?

ISO 26000 fournit des lignes directrices pour structurer la responsabilité sociétale et l'analyse des parties prenantes, sans certification de système. ISO 14001 spécifie un système de management environnemental qui peut faire l'objet d'une certification.

Q : Comment organiser le travail dans cette épreuve de deux heures ?

Le sujet attribue 5 points à chacune des quatre parties, soit 20 points au total. Une organisation possible consiste à équilibrer le temps entre les parties, en gardant une marge pour les calculs, les unités et la relecture.

Q : Qu'est-ce qui rend un plan d'action RSE convaincant pour le jury ?

Les propositions doivent répondre à un enjeu prioritaire et respecter les contraintes données. Chaque action doit comporter un objectif mesurable, un responsable fonctionnel, une échéance et un indicateur avec unité et fréquence de collecte.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butgaco.fr/assets/annales/but-gaco/C4 - Accompagner une organisation dans sa démarche RSE/2026/BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations - C4 - Accompagner une organisation dans sa démarche RSE - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.